

Demande de location de matériel communal

Formulaire à compléter et à retourner **impérativement au moins 3 mois** avant la date prévue de la manifestation à l'adresse suivante :

Mairie de Challans
Services Techniques
1, boulevard Lucien Dodin
85303 CHALLANS Cedex
Tél : 02 51 49 79 75 / sec-dst@challans.fr

PARTICULIER OU PROFESSIONNEL :

Nom-Prénom / Entreprise :

Adresse :

Tél : Courriel :

Date de naissance Lieu de naissance

* Tarifs du matériel au verso

COMMUNE EXTERIEURE (Commune du canton (ainsi que les communes collaboratrices du NOV), de la Communauté de communes, organisateurs de la manifestation pour laquelle le matériel est demandé. Les présentes conditions de prêt ne peuvent bénéficier aux demandeurs qui sont seulement partenaires de la manifestation.)

COMMUNE DE :

Représentant (nom/prénom) :

Adresse :

Tél : Courriel :

Pour le compte de :

.....

➤ Forfait du traitement de la demande : **110,00 €**

➤ Prêt de matériel : **Gratuit**

Facturation à adresser à :

Nature de la manifestation

Type de manifestation :

Date :

Lieu :

Liste du matériel à louer

Tarifs de location – année 2024

Délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2023

Barrières métalliques	unité.....	7,00 €
Stands bâchés (3m x 3m).....	m ²	5,25 €
Tables pliantes.....	unité.....	6,00 €
Bancs	unité.....	2,00 €
Panneaux d’affichage blancs ou panneaux électoraux		
pour exposition	unité pour deux tours	3,00 €
Urnes	unité pour deux tours	30,00 €
Isoloirs.....	unité pour deux tours	12,00 €

Le décret n°2017-509 du 7 avril 2017 prévoit le relèvement à 15 euros du seuil réglementaire de mise en recouvrement des créances non fiscales des collectivités territoriales. Aussi, quel que soit le montant réel calculé, il sera appliqué une facturation minimum de 15 € sur le prêt de matériel.

Matériel souhaité

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le matériel est à retirer, après validation du devis, à l’adresse suivante :

Ateliers Municipaux – rue des Quatre Vents – 85300 CHALLANS

Horaires de récupération du matériel :

Du lundi au vendredi de 14h15 à 14h45 ou de 16h30 à 17h00

Horaires de retour du matériel :

Du lundi au vendredi de 8h15 à 9h30

.....

Attestation sur l’honneur

Je soussigné(e),
m’engage à remplacer le matériel qui pourrait être cassé ou détérioré lors de l’utilisation par nos soins. Je reconnais avoir été informé des coûts et conditions de location.

A Challans, le

Signature du demandeur